



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION

La formation est un produit proposé par SIANE enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro : 84420314742. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

SIANE est immatriculée sous le numéro 52968701400033 RCS SAINT ETIENNE.

Toute inscription aux formations implique l'adhésion pleine et entière de la personne ayant renseigné et signé le devis ou la convention (ci-après « le signataire ») aux présentes conditions générales de prestations.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de prestations qui prévalent sur tout autre document.

PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

- Pour les signataires personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du règlement ou éventuellement de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention, du devis ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- Pour les signataires personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 14 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

SIANE FORMATION fait parvenir au signataire, une proposition et un programme détaillé de la formation.

Le signataire s'engage à retourner dans les plus brefs délais à SIANE FORMATION un exemplaire signé. L'envoi de ce document dûment complété et signé conditionne la prise en compte de l'inscription. Il recevra ensuite une convention ou un contrat de formation (ainsi que des conventions de stages si besoin).

Une convocation est adressée à l'intéressé avant la tenue de la formation lui rappelant le lieu, les informations pratiques et les horaires de la formation. Un certificat de réalisation de l'action est adressé au financeur après la formation.

POSITIONNEMENT DES BENEFICIAIRES

Le positionnement, validant l'accès à la formation, sera réalisé avant la signature de la convention de formation. Le cas échéant (exemple : inscription tardive), le positionnement pourra avoir lieu après la signature de la convention. En cas de positionnement non valide, SIANE FORMATION se réserve le droit de refuser la participation à la formation d'un ou de plusieurs bénéficiaires et en informera le signataire par mail à l'issue des résultats du test de positionnement.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Les prix sont indiqués HT. Toute formation commencée est due en totalité, à l'exception des cas de force majeure ne permettant pas au stagiaire d'assister à la formation. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de SIANE FORMATION à réception de celles-ci.

REGLEMENT PAR UN OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si SIANE FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO une semaine avant le premier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de l'action de développement des compétences.

PENALITES DE RETARD

Conformément à l'article L. 441-10 de code du commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20 % et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un signataire s'inscrirait à une formation de SIANE FORMATION, sans avoir procédé au paiement intégral du ou des prestations précédentes, SIANE FORMATION pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le signataire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le signataire doit être communiquée par écrit (courrier ou mail) au plus tard 3 jours avant le début de la formation.

Par ailleurs, en cas de formation inter entreprise, SIANE FORMATION se réserve le droit de :

- Modifier le contenu du programme de formation ou de remplacer l'intervenant prévu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.
- Reporter l'inscription, dans un délai de 12 mois, sur une autre session si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

SIANE FORMATION est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par SIANE FORMATION pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de SIANE FORMATION.

A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée c'est à dire, sans accord exprès de SIANE FORMATION.

En particulier, le signataire s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

PROTECTION DES DONNEES ET RGPD

Des informations à caractère personnel peuvent être communiquées par le signataire à SIANE FORMATION. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. Dans l'exécution des formations, ces données pourront être communiquées aux partenaires contractuels de SIANE FORMATION pour les seuls besoins desdites formations.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à SIANE FORMATION, lieu dit Le carré 42 800 STE CROIX EN JAREZ.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le signataire s'engage à informer chaque bénéficiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par SIANE FORMATION aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

RENONCIATION

Le fait, pour SIANE FORMATION, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre SIANE FORMATION et ses clients relèvent de la loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE SAINT ETIENNE, quel que soit le siège ou la résidence du signataire, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un signataire non professionnel pour lequel les règles légales de compétences matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de SIANE FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

DOMICILIATION :

SIANE FORMATION est domiciliée à son siège social au Lieu dit le carré 42 800 STE CROIX EN JAREZ.